

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)

LOT N°.....

7/11/2011

POUVOIR ADJUDICATEUR EXERCANT LA MAITRISE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE
Assistée de la SEMIPER chargée d'une mission d'AMO

ARCHITECTE :

PIERRE CHRETIEN
PRONCHERES
24340 BEAUSSAC

PROGRAMME

Aménagement d'une boulangerie et de deux logements au n°3
de la Route de Ribérac

Et Réfection d'une toiture au n° 5 Route de Ribérac

LE BOURG – 24340 LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de *La Rochebeaucourt et Argentine*

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de décembre 2011 (mois zéro, M0).

ARTICLE 1 - CONTACTANTS

Je soussigné,

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de l'entreprise

domicilié(e) :

N° d'identité de l'Entreprise (SIRET) :

Code APE :

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) daté du 7/11/2011 et des documents qui y sont mentionnés,
- après avoir établi la déclaration du candidat prévue à l'article 10 du Code des Marchés Publics,

m'engage, sans réserve, conformément aux conditions des documents mentionnés ci-dessus, à exécuter tous les travaux demandés correspondant à mon lot et nécessaire à la réalisation du projet envisagé.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de soixante jours (60) à compter de la date de la signature de l'acte d'engagement.

ARTICLE 2 - PRIX

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé en page 1 du présent Acte d'Engagement.

Les prestations définies au CCAP portent sur **9 lots** de l'opération de travaux.

Le prix est forfaitaire et ses modalités de variation sont indiquées à l'article 3.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Les travaux **du lot** pour lequel **je m'engage / nous nous engageons**, seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

MONTANT HORS TVA DU LOT N°	
Dont (en €HT)	
<i>34% pour la boulangerie</i>	
<i>66% pour les deux appartements</i>	

Les frais annexes sont réputés inclus aux montants ci-dessus.

Valorisation des solutions techniques complémentaires ou alternatives

Le tableau ci-dessous doit être obligatoirement complété par les candidats :

Lot	Solutions techniques complémentaires ou alternatives	Montant hors TVA ①
N°1	Option : lucarnes	
N°2	Option : lucarnes	
N°3	Option : lucarnes	

① plus ou moins-value par rapport à la solution de base

ARTICLE 3 - DELAIS

3-1. Période de préparation

Le délai de la période de préparation est de 14 jours à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer.

Ce délai n'est pas compris dans la période d'exécution.

3-2. Période d'exécution

Les périodes d'intervention de l'Entreprise s'inscrivent dans le délai global d'exécution de 10 mois à compter de la notification du marché.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel **je m'engage / nous nous engageons** sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1.2 du CCAP.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de :
- sous le N°:
- au

(Joindre un relevé d'identité bancaire).

Fait en un seul original.

A

Le

Signature de/des Entrepreneurs (avec mention manuscrite « lu et approuvé »).

Solutions techniques complémentaires ou alternatives : Décision du maître de l'ouvrage

Compte tenu de l'acceptation de la/des solution(s) technique(s) complémentaire(s) ou alternative(s)	
n°	, le montant du marché est arrêté à :
Montant hors TVA :	
<i>dont (en € HT) 34% pour la boulangerie</i>	
<i>dont (en € HT) 66% pour les deux appartements</i>	

Acceptation de l'offre
<p>Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.</p> <p>A</p> <p>le.....</p> <p>Monsieur le Maire de La Rochebeaucourt et Argentine</p>